

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
1028

1991

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1995-05

Amendement 1

**Appareils électriques de mesure –
Enregistreurs X-Y**

Amendment 1

**Electrical measuring instruments –
X-Y recorders**

© CEI 1995 Droits de reproduction réservés — Copyright – all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

C

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 85 de la CEI: Appareillage de mesure des grandeurs électromagnétiques.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

DIS	Rapport de vote
85/42/DIS	85/50/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 22

2.9.1 Exactitude

Remplacer le titre et le second alinéa de ce paragraphe par le suivant:

2.9.1 Précision

Pour un accessoire, degré d'identité entre la valeur marquée et la valeur conventionnellement vraie.

Page 30

4.3 Conditions pour la détermination de l'erreur intrinsèque

Remplacer, page 32, le texte du premier alinéa par le suivant:

La valeur enregistrée du mesurande est lue sur le diagramme. Si la valeur est lue directement sur la graduation du support de diagramme, une correction appropriée doit être faite pour prendre en compte la précision de la graduation du support de diagramme.

Page 32

4.4.1 Limites de la zone d'insensibilité

Remplacer le titre et le texte de ce paragraphe par le suivant:

4.4.1 Valeur maximale de la zone d'insensibilité

Dans les conditions de référence, la zone d'insensibilité est comprise dans l'erreur intrinsèque.

La zone d'insensibilité peut excéder la valeur correspondant à l'erreur admissible lorsqu'une (et seulement une) des grandeurs d'influence est comprise à l'intérieur de son domaine nominal d'utilisation, toutes les autres grandeurs d'influence étant à leurs valeurs de référence ou dans leurs domaines de référence. Cette augmentation de la valeur de la zone d'insensibilité ne doit pas excéder la variation admissible pour cette grandeur d'influence.

FOREWORD

This amendment has been prepared by IEC technical committee 85: Measuring equipment for electromagnetic quantities.

The text of this amendment is based on the following documents:

DIS	Report on voting
85/42/DIS	85/50/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

Page 23

2.9.1 Accuracy

Replace the second paragraph of this subclause by the following:

For an accessory, the closeness of the marked value to the conventional true value.

Page 31

4.3 Conditions for the determination of intrinsic error

Replace, page 33, the first paragraph by the following:

The recorded value of the measurand is read from the chart. If the value is read from chart lines, an appropriate correction shall be made to take account of the accuracy of the distance apart of the chart lines.

Page 33

4.4.1 Limits of the dead band

Replace the title and text of this subclause by the following:

4.4.1 Maximum value of the dead band

Under reference conditions, the dead band is included within the intrinsic error.

The dead band may exceed the value corresponding to the permissible error when one (and only one) influence quantity is within its nominal range of use, all the other influence quantities being at their reference values or within their reference ranges. This increase in the value of the dead band shall not exceed the permissible variation for that influence quantity.

Page 34

Paragraphe 5.1.2.1

Remplacer ce paragraphe par le suivant:

5.1.2.1 Pour les valeurs du domaine nominal d'utilisation au-delà du domaine de référence (ou de la valeur de référence), il n'est pas permis que la variation dépasse les valeurs données au Tableau II.

Page 42

7.2 Valeurs normales de sensibilité

Remplacer la troisième ligne par la suivante:

valeur du mesurande/millimètre

Page 46

Paragraphe 8.3.5

Remplacer la colonne 1 du Tableau III par ce qui suit:

Exemple	
<u>25</u> °C	
20 <u>25</u> 30 °C	
15 <u>20</u> <u>25</u> 30 °C	
20 <u>20</u> <u>25</u> 30 °C	